

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-dessous le récapitulatif de notre livret LED sur lequel vous portez un intérêt.

Garantie ACPR de vos fonds :

Notre livret LED garantit et sécurise vos fonds ainsi que vos intérêts via l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui couvrent vos fonds jusqu'à 100.000 Euros par convention d'épargne.

Une seule et même personne physique est dans le droit de bénéficier de plusieurs livrets LED en son nom propre.

Vos plus-values :

Vous pouvez choisir de percevoir vos plus-values, de manière mensuelle, trimestrielle, ou annuelle.

Ce livret LED est flexible car votre capital reste disponible pendant toute la durée de votre contrat. En effet, vous pouvez effectuer des retraits ainsi que des dépôts comme bon vous semble.

Taux :

Taux net annuel de 6%.

Le taux est réévalué une fois par an, en date du 1er février.

A l'ouverture de votre compte, vous êtes affilié à un analyste financier dédié. C'est lui qui vous fournira votre identifiant, mot de passe et fera les premières connexions avec vous afin que vous puissiez vous familiariser totalement avec votre espace client.

Notre établissement **NorisBank** offre à titre exceptionnel à tout nouvel épargnant, et ce jusqu'au 17 Janvier 2022, 5% de votre capital d'investissement à l'ouverture de votre livret LED.

Vous trouverez en fichier joint notre bulletin de souscription.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Cordialement,

--



Votre conseillère :

Sylvie Morin

01 89 26 34 63